

Le Ministre de la Transition écologique et solidaire a demandé aux préfets d'adopter des plans d'actions, appelées « feuilles de route » en complément des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) existants afin de renforcer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air. Le présent questionnaire vise à recueillir les actions réalisées, engagées ou à mettre en œuvre à court terme sur l'ensemble des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques, notamment visant à réduire les émissions de Nox et de PM.

**Entité : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Référent / Contact

Prénom : Céline

NOM : SALES

Fonction : chef de service

Service : écologie urbaine, air/bruit

☎ : 04 42 91 49 44

@ : celine.sales@ampmpetropole.fr

1. Les tableaux qui suivent visent à recueillir les actions réalisées, engagées ou en cours d'engagement sur les thèmes suivants :

- Aménagement du territoire
- Transport (Infrastructures, services, logistique urbaine, renouvellement des flottes)
- Secteur résidentiel
- Financement des actions
- Information – Communication

**THÈME 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**La qualité de l'air constitue-t-elle un critère de priorisation d'actions lors de l'élaboration de vos plans et schémas récents (SCOT, PDU, agenda mobilité, PLU)?**

 Oui pour certains documents

 Non

## Description de l'action

A travers son Agenda de la mobilité adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain en décembre 2016, la Métropole s'est résolument engagée dans un programme d'actions en faveur de la lutte contre la pollution dont certains éléments seront rapportés dans nos réponses aux questions qui suivent. Il vise plus particulièrement les déplacements à l'échelle métropolitaine d'une distance supérieure à 7 kilomètres qui, bien que ne représentant que 10% des déplacements internes à notre territoire comptent pour plus de 60% des kilomètres parcourus. L'objectif poursuivi est de doubler l'usage des transports en commun pour ces déplacements d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Situés dans la continuité de la démarche initiée par l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, le PDU et le PCAEM en cours d'élaboration intègrent un volet qualité de l'air important.

A cet égard, un partenariat entre les DGA mobilité et environnement sur les volets diagnostics et évaluation environnementale est en cours pour une approche conjointe. Une convention de partenariat a été passée avec AIR PACA pour travailler sur le diagnostic et les scénarios. La problématique qualité de l'air a donc été intégrée très amont des réflexions et constituera un élément déterminant dans le choix des actions à mettre en œuvre.

**Utilisez-vous la planification urbaine pour éloigner les populations sensibles des sources de polluants en particules et oxyde d'azote ?**

- Oui, à l'occasion de réhabilitation ou d'aménagement de nouveaux de quartiers  
 Non

Description de l'action

Les impacts de qualité de l'air sont pris en compte plus systématiquement dans les projets d'aménagement de nouveaux quartiers ou de rénovation de quartiers anciens. En s'appuyant sur les données de modélisation développées par AirPACA, ces questions permettent aujourd'hui de développer les outils d'aide à la décision pour les aménageurs et les élus afin que la qualité de l'air soit un paramètre incontournable des choix d'aménagements (étude en cours sur la réhabilitation un quartier Frais-Valon à Marseille, projet de déplacement d'une école quartier Encagnane à Aix en Provence ...)

**THÈME 2 – TRANSPORTS**

INFRASTRUCTURE

**Avez-vous développé et/ou projetez-vous de développer un réseau de stations Gaz Naturel pour Véhicules et/ou bornes électriques de recharge lente ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

à compléter par le DGA mobilité (cécile Blanc ? )

Réseaux de stations GNV

2018-2019 : Elaboration d'un schéma directeur de stations GNV publics/privé/mixte pour PL et véhicules légers pour le territoire de AMP avec compilation des besoins pour les flottes de bus/car publics et privés, les bennes à ordures, les poids lourds, et les véhicules légers.

2020 : création d'une station GNV pour le dépôt des bus de Vitrolles et ouverte au public pour les bus, cars et camions

Réseaux IRVE existants

Le réseau Electra est constitué de 21 bornes à charges lentes (avec 2 points de charge chacune) installés sur le territoire de Marseille Provence, à Marseille (9<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>), à Cassis, à La Ciotat, à Gémenos et à Marignane

Le réseau E'mouv est déployé sur la Commune d'Istres. Il est constitué de 28 bornes accélérées avec 2 points de charge chacune.

Il existe aussi des points de charge dans les parkings publics d'Aix en Provence, ainsi que dans différents parcs relais ou de gare. Enfin des bornes de charge sont aussi installées à l'initiative des communes.

Au total, ce sont environ plus de 200 bornes de charge accessibles au public disponibles sur le territoire de la métropole (recensement Chargemap)

Schéma directeur IRVE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole est compétente pour les IRVE pour tout son territoire.

Dans le domaine IRVE, l'interopérabilité des réseaux et des bornes est indispensable. D'ici 2020, la Métropole va élaborer un schéma directeur de déploiement des bornes et une stratégie métropolitaine pour définir une solution harmonisée de gestion des accès et de facturation des recharges.

Au moins une borne IRVE sera déployée sur toutes les communes du territoire de la Métropole,

**Avez-vous construit et/ou projetez-vous de construire des aires de covoiturage ou des aires de stationnement réservées aux covoitureurs sur votre territoire ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

Une expérimentation est en cours entre Sénas et Salon pour créer une ligne de covoiturage sur les trajets du quotidien permettant de compléter l'offre de la ligne de bus en dehors des heures de pointe et le week-end.

La Métropole est aussi en cours de réflexion en vue d'expérimenter un système innovant sur son territoire.

Par ailleurs, la Métropole s'est fixé l'objectif de la création d'un réseau d'aires de covoiturage sur les principaux axes routiers de son territoire (qui complétera celles déjà existantes). Bien identifiables par les usagers (signalétique spécifique), ces parkings seront dédiés au regroupement des covoitureurs. Dans un premier temps et conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la Métropole AMP va élaborer en 2018-2019 son schéma de développement des aires de covoiturage afin d'encadrer les futures réalisations et de définir la programmation.

**Mettez-vous en place les aménagements nécessaires au développement des modes actifs (trottoirs, voiries cyclables sécurisés, éclairage, stationnements sécurisés, traitement des points de rupture au sein du territoire et vers les territoires voisins...) ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

**1 - création de nouveaux aménagements cyclables et piétons sur les voiries où la Métropole est compétente** c'est à dire sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

+ Projet de requalification du cours Lieutaud (Marseille) 1,2 km de pistes cyclables bilatérales - fin des travaux 1ère phase nov 2019

+ Projet de requalification de la rocade du Jarret (Marseille) 4,2 km de pistes cyclables unidirectionnelles de chaque coté du Jarret - fin des travaux par phase (2019-2020-2021 et 2022)

+ Projet de Boulevard Urbain Sud (Marseille) - Liaison Florian/Parangon - pistes cyclables unidirectionnelles sur tout le linéaire - fin de travaux par phases (2019 à 2022)

+ Projet de Boulevard urbain multimodal : Gignac La Nerthe 1,75km / La Ciotat 1,75 km / Traversée du Rove 1,8 km // coût : 3,6 M

**2 - intégration d'aménagements cyclables sur l'ensemble des nouveaux projets de transports urbains en site propre** : BHNS Aixpress 7,2 km fin travaux 2019 // BHNS Istres 11 km fin de travaux 2020 // BHNS Martigues-Port de Bouc 15km fin de travaux 2020 // BHNS Miramas 7,5 km fin de travaux 2020

**3- création de places de stationnement vélo sécurisés au sein des principaux pôles d'échange métropolitains** (budget d'ici 2020 750 000€ - création de 500 places d'ici 2020)

**Développez-vous des lignes de transports en commun structurantes pour votre agglomération (renforcement ou création de lignes métro, tramway, bus à haut niveau de service, chronobus...) ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

Pour convaincre les automobilistes de changer de mode, la Métropole s'engage sur une haute qualité de service de son réseau transports en commun pour les lignes structurantes et crée pour cela le label Premium. Sur les lignes urbaines et interurbaines (bus, cars, trains, tramways), ce label se caractérisera par :

- des fréquences élevées toutes les dix minutes en heure de pointe, toute la semaine et toute l'année ;
- des plages d'horaire élargies ;

- des temps de parcours fiables avec des transports en site propre autant que possible;
- des véhicules accessibles à tous, confortables et connectés aux nouvelles technologies (Wi-Fi...). Les bus et les cars seront progressivement remplacés par des modèles électriques ou gaz bioGNV.

L'agenda de la mobilité prévoit dans un premier temps que 20 lignes premium seront transformées ou créées. En complément des lignes Métro et tramway existantes, la Métropole prévoit la création de 7 lignes premium ce qui permettra de passer de 60km à plus de 135 km. Six des huit bassins de déplacements seront ainsi dotées d'une armature forte et attractive.

Les études sont actuellement en cours et prévoient les premières mises en service en 2020.

### **Mettez-vous en place des voies réservées aux transports en commun ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

##### **Sites propres existants :**

Fin 2017, les lignes de métro et tramway de Marseille représentent plus de 36 km de transports en communs en site propre. De plus, il y a 37,5 km de couloirs de bus à Marseille.

##### **Nouveaux projets de transports urbains en site propre :**

Des nouveaux projets de BHNS sont actuellement en cours sur le territoire représentant plus de 40 km de nouveaux transports urbains en site propres. Il s'agit des projets suivants : BHNS Aixexpress 7,2 km, BHNS Istres 11 km, BHNS Martigues-Port de Bouc 15km, BHNS Miramas 7,5 km.

##### *Sur la ville de Marseille :*

- Projet NEOMA de renouvellement des rames du Métro à Marseille
- Projet tramway nord-sud et 4 septembre
- Extension du métro vers station Gèze et station St Loup

##### *Sur le territoire de la Métropole :*

- extension des VSP sur les autoroutes autour de Marseille dans le cadre du CPER 2015-2020 : Plan de Campagne phase 3 (1,3km) en 2018; entrée sud d'Aix km en 2018 (2km) ; RN296 entrée nord d'Aix (2,3km en 2019-2020) ; tronçon A7 en aval L2 (4km après ouverture L2 nord) ; étude d'opportunité sur tout le corridor Marseille-Vitrolles (lancement 2018) ; travaux secteur Agavon envisagés 2021,
- le BHNS B ou Aixpress structurant le centre-ville d'Aix du nord-ouest au sud-est (~7km)
- extension Est et Ouest du Zenibus (~5km)
- les BHNS du secteur Ouest Etang de Berre : Istres (11km), Martigues (15km), Miramas ( 7,5km)
- Valtram (14,5km) au nord-est d'Aubagne et Chronobus (~5km) entre Aubagne Centre et la zone des Paluds
- extension BHNS A sur RD9 (3km + aménagements RD9/A51)
- En partenariat avec le Département, des études complémentaires devraient être menées sur des tronçons de RD (RD6 entre Trets et Gardanne, RD113 au niveau de Gignac et La Fare les Oliviers)

## Développez-vous des parkings-relais favorisant l'intermodalité ?

- Oui  
 Non

### Description de l'action

L'efficacité des lignes de car Premium dépend de leur rapidité et leur régularité entre de grands pôles d'échanges urbains. Entre ces pôles, le car doit rester le plus possible sur autoroute, tout en assurant une desserte du territoire. L'agenda de la mobilité se fixe un objectif d'une dizaine de grands parcs-relais, au croisement entre autoroute et voirie locale, avec environ 5 000 places. Ils compléteront environ 10 000 places en parcs-relais classiques.  
Les études sont actuellement en cours et prévoient les premières mises en service après 2020.

A l'horizon 2020, au-delà des parkings relais existants (environ 8000 places), il est prévu l'ouverture des parkings relais suivants :

- + A Aix-En Provence, Parking enterré du Lieutenant Colonel Jeanpierre (600 places) et parking Arena (200 places)
- + A Marseille, du pôle d'échanges de Capitaine Gèze (650 places), de la Boiseraie connecté au tram T1 (320 places), et de la Parette (100 places) connecté avec le tram T1.
- + Du pôle d'échange de la Ciotat (600 places)
- + Parc de la gare (88 places)
- + Parking relais de Gardanne (345 places)

## SERVICES

### Avez-vous mis en place un conseil en mobilité ?

- Oui  
 Non

### Description de l'action

Un service de Conseil en Mobilité existe sous forme d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement et l'animation de démarches de mobilité en entreprises, sur le périmètre du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, d'une part, ainsi que de la création d'un poste de Conseiller en Mobilité sur le périmètre du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, d'autre part.

En 2018, le conseil en mobilité sera porté à l'échelle du ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par la mise en œuvre d'une véritable plateforme centrale des Plans de Mobilité. Cet outil est envisagé comme un instrument de conseil multi-usages (influence, changement comportemental et mesure de résultats de report modal).

L'objectif du projet de services est d'assurer l'accompagnement des référents d'entreprise chargés des démarches de mobilité depuis la phase de réflexion initiale jusqu'à la mise en œuvre et la promotion de la démarche, ainsi que pour la phase d'évaluation pour laquelle ils seront responsabilisés.

L'objectif opérationnel est le report modal effectif de l'autosolisme thermique vers tous les autres modes de déplacement domicile-travail promus par la mise en œuvre de Plans de Mobilité d'entreprise(s) et d'administration(s) à l'échelle territoriale de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ces objectifs seront au cœur d'un dispositif d'assistance et support au service de la collectivité ainsi que des entreprises qui la sollicitent.

L'accompagnement et animation des démarches de mobilité en entreprise se décomposera en sous-ensembles :

- 1) Un service support, permettant de recueillir les demandes exprimées par les entreprises et d'assurer une assistance complète, doté d'un « portail » qui pourra se présenter comme un numéro unique d'accès téléphonique et un accès internet simplifié pour contact, assurant l'orientation des requêtes et

diffusant les informations de premier niveau.

Il aura également un rôle d'assistance de la collectivité, pour l'enregistrement et le suivi de l'ensemble des démarches, véritable plateforme de gestion et observatoire des Plans de Mobilité ;

- 2) Un accompagnement, conseil et suivi individualisé à destination d'entreprises, administrations ou collectivités déjà engagées dans le cadre d'un PDM en cours, que ce soit individuellement ou à l'échelle de grandes zones et de Plans de Mobilité Inter-entreprises, ou à destination de démarches nouvellement initiées, avec un volet prospection pour cette dernière catégorie ;
- 3) L'accompagnement de la collectivité au sein d'une cellule pluridisciplinaire pour la relocalisation d'entreprises et l'aménagement ou requalification de zones, instaurée en partenariat avec la Direction du Développement Économique.

Ce conseil et suivi sera soutenu par des prestations de complément :

La production de feuilles de route individualisées et cartographies, l'accompagnement individuel au changement modal (*un candidat au report modal = 3 appels téléphoniques de suivi sur 3 mois, et une proposition d'accompagnement physique pour tester les propositions de report*),

L'organisation et fourniture de petits déjeuners ou collations en tant que support à des échanges sur les mobilités au sein des entreprises.

Entre autres axes d'intervention, la plateforme centrale assurera l'audit et l'enrichissement des Plans de Mobilité et l'incitation des entreprises à contractualiser avec l'AOM des objectifs d'engagement à des résultats.

La mise en œuvre d'une tarification incitative pour les entreprises, est en cours d'étude.

Les services de Conseil en Mobilité de la Métropole sont par ailleurs renforcés par l'existence d'un numéro unique au service du conseil du grand public (0800 713 137).

#### **Avez-vous mis en place une tarification intégrée sur votre territoire ?**

- Oui  
 Non

##### **Description de l'action**

Un abonnement unique permettant de se déplacer sans contrainte sur l'ensemble du territoire de la Métropole AMP a été mis en place le 1<sup>er</sup> février 2018. Le Pass Intégral facilite la vie quotidienne des habitants en fournissant un support unique un accès à l'ensemble des réseaux urbains de transports en commun, avec le soutien de la région pour les lignes TER dans le périmètre de la Métropole, les autocars du réseau Carreize, les navettes Aéroport, les parkings relais, les vélos en libre-service, les parcs à vélos.

#### **Avez-vous un système billettique unique sur votre territoire ?**

- Oui  
 Non

##### **Description de l'action**

La Métropole des transports s'est créée par agrégation de réseaux de transport et des systèmes d'information qui en permettent l'exploitation. Début 2018, la Métropole compte notamment 3 systèmes de billettique et 6 systèmes d'aide à l'exploitation. Cette hétérogénéité ne permet pas à notre collectivité de déployer des solutions unifiées et simples pour les usagers sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le programme ICAR vise ainsi à fournir une solution technique uniforme pour l'ensemble des systèmes d'information des transports métropolitains qui permettra d'offrir rapidement des services à destination du grand public.

Le programme ICAR se divise en deux axes complémentaires. Le premier vise à unifier les systèmes de billettique et d'aide à l'exploitation. Cette uniformisation s'inscrit sur une échelle pluriannuelle et nécessite des investissements importants car tous les systèmes embarqués par les transporteurs doivent être changés ou adaptés. Au travers de ce premier axe, la métropole disposera en 2020 d'un système

modernisé, permettant de fournir de l'information en temps réel sur tous les réseaux, un SAV clients à l'échelle du territoire mais aussi de faciliter l'uniformisation de la tarification.

Le deuxième axe vise quant à lui à généraliser l'usage à court terme des outils numériques pour faciliter le quotidien des voyageurs.

### **Avez-vous un système d'information multimodal ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

Il existe sur la Métropole à ce jour un système d'information voyageur : Lepilote

Le deuxième axe d'ICAR vise à généraliser l'usage à court terme des outils numériques pour faciliter le quotidien des voyageurs en offrant progressivement et d'ici 2020 de nouveaux services destinés avec notamment :

- La mise à disposition des calculs d'itinéraires multimodaux et en temps réel ;
- La dématérialisation progressive des tickets sur les téléphones ;
- Le développement d'un accès facilité à une offre complémentaire de transport : parking, vélo, co-voiturage, autopartage ;
- La création de solutions collaboratives innovantes avec une présence mais aussi un ré-usage des réseaux sociaux ;
- Le déploiement de services additionnels susceptibles de valoriser l'usage des transports en commun : accès gratuit pour les abonnés à des services de musique en ligne ou de consultation de séries.

Pour faciliter le déploiement de ces services numériques, la Métropole s'engage dans une démarche de mise à disposition des données et de services en ligne, facilitant l'installation des grands acteurs du privé sur notre territoire (Google, Moovit...).

Néanmoins, de manière complémentaire, la Métropole développera une solution sur smartphone propre et visible des usagers, véritable levier de la stratégie de transports défini par les élus dans l'agenda métropolitain

#### LOGISTIQUE URBAINE

### **Avez-vous pris en compte l'amélioration de la logistique urbaine dans votre PLU ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

*Point à préciser en lien avec les projets de PLUI en cours*

### **Avez-vous mis en place des actions d'incitation des commerçants locaux à utiliser une logistique du dernier kilomètre vertueuse ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

La Métropole a initié en 2018 un recensement des réglementations communales relatives aux livraisons de marchandises. L'objectif est à terme, de tendre vers une harmonisation des contraintes d'accès en centre-ville, pour plus de cohérence. Cela permettra également de favoriser des livraisons plus respectueuses de l'environnement en intégrant des critères relatifs aux motorisations. Ce travail sur la réglementation accompagnera la mise en œuvre d'Espaces de Logistique Urbaine pour les livraisons du dernier kilomètre.

Des études sont actuellement menées en ce sens sur les sites d'Aix en Provence et de Marseille.

#### RENOUVELLEMENT DES FLOTTES

#### **Avez-vous mis en place un dispositif d'aide aux particuliers pour le renouvellement des véhicules les plus polluants ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

Pas pour l'instant. Ce type d'aide est souvent lié à la mise en place de Zone de Circulation Restreinte qui pour l'instant est une compétence partagée entre l'Etat et la commune.

#### **Avez-vous mis en place une stratégie de renouvellement de vos flottes de véhicules d'administration ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

L'intégration de véhicules moins polluants dans les flottes de véhicules de la métropole est faite au coup par coup à l'occasion du renouvellement des véhicules (véhicules électriques, normes les plus récentes). Il n'existe pas à ce jour de stratégie globale.

#### **Avez-vous élaboré une stratégie de renouvellement de votre flotte de bus et de cars ?**

- Oui  
 Non

#### Description de l'action

Face à la mauvaise qualité chronique de l'air du territoire, l'Agenda de la Mobilité, adopté le 16 décembre 2016 par le Conseil de la Métropole, se fixe comme objectif ambitieux de sortir progressivement du diesel dans les transports en commun.

Les lignes de bus et de cars express seront ainsi support d'exemplarité de la Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air et équipées en priorité par des véhicules non polluants et décarbonés.

Deux énergies sont déjà retenues pour le futur « mix énergétique de la Métropole » : l'électricité, en priorité pour les zones urbaines les plus denses, et le gaz GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Ces motorisations permettent une baisse des émissions de gaz polluants (quasi-disparition des particules fines, diminution des oxydes d'azote ou NOx..) et une amélioration du confort et du bruit, pour les passagers et les conducteurs, mais également pour les riverains et passants.

La Métropole se propose, en lien avec ses exploitants (au premier rang desquels la régie RTM et la régie RDT13, les constructeurs de matériel roulant et les entreprises spécialisées dans l'électricité et les nouvelles énergies) de mettre en place un véritable laboratoire pour la transition énergétique de ses réseaux de transport. Ce laboratoire de Transition Energétique devra permettre à la Métropole et aux différents industriels de mesurer, partager et analyser des données réelles d'exploitation permettant de fiabiliser des modèles énergétiques qui pourront ensuite être répliqués.

Dans ce cadre, les opérations prévues sont :

1. Exploiter le BHNS d'Aix avec des bus 100% électriques rechargés avec un dispositif de recharge rapide en terminus de la ligne et sur le dépôt.
2. Réaliser une "brique élémentaire" de recharge des bus et cars électriques, permettant de tester différents modes de recharge sur le réseau de la RTM, avec des bus électriques ou multi-hybrides de différents constructeurs.

A noter que depuis juin 2016, la RTM a mis en service une ligne de bus entièrement électrique en plein cœur de Marseille. Elle est dotée de 6 bus électriques de 12 mètres équipés de batteries dans le toit avec une recharge effectuée la nuit.

3. Construire dans le cadre d'une DSP, une station GNV à Vitrolles pour la flotte des Bus de l'Etang.

4. Expérimenter un biocarburant sur car interurbain en ajustant en temps réel les réglages du moteur grâce à l'utilisation d'un capteur de nouvelle génération (RDT13).

5. Réaliser un bilan de ces opérations et de celles menées dans d'autres agglomérations françaises et européennes grâce à la participation à des groupes de travail nationaux.

L'ensemble des programmes et des expérimentations réalisé dans le cadre du laboratoire permettra à la Métropole de préparer la transition énergétique de son parc de bus et de cars. Les retours d'exploitation avec des véhicules de différentes motorisations fourniront les éléments nécessaires pour finaliser les choix technologiques à l'horizon 2020.

### THÈME 3 – RÉSIDENTIEL / TERTIAIRE

#### CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU BOIS

**Avez-vous répondu à l'appel à projets Fonds Air-Bois de l'ADEME pour une étude de préfiguration ou pour la mise en place du fonds ?**

Oui

Non

Description de l'action

Une réponse à l'appel Fond Air Bois de l'ADEME pour l'année 2018 est en cours d'étude, s'appuyant sur l'expérience du territoire du Pays d'Aix, qui a mis en place depuis 2007 une aide à l'achat de poêle à bois performant (voir ci-après).

**Avez vous mis en place un autre fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage non performants ?**

Oui

Non

Description de l'action

Sur certains territoires, il existe une aide aux particuliers qui souhaitent s'engager dans l'utilisation d'énergie renouvelable. Le Pays d'Aix propose notamment une aide aux particuliers qui s'équipent en appareils domestiques de chauffage au Bois Energie (plaquettes forestières ou granulés de bois), à l'exception des foyers fermés et des inserts de cheminées intérieures. Cette incitation vient compléter le crédit d'impôts.

#### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**La Police municipale des communes appartenant à votre EPCI opère-t-elle des contrôles relatifs à l'interdiction de brûlage des déchets verts ?**

Oui pour certaines communes

Non

Description de l'action

Le pouvoir de police relève de la compétence du Maire. La métropole et certains territoires ont rappelé la réglementation en matière de brûlage mais ce sont les Maires qui exercent la compétence de contrôle, les actions sont donc très diverses en fonction des communes du territoire AMP. Elles peuvent d'ailleurs être complétées par des actions à l'initiative de l'Etat et de ses établissements.

**Avez-vous participé à la journée d'échanges sur les alternatives au brûlage des déchets verts organisée par la DREAL au printemps 2017 ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

La métropole au titre de sa compétence gestion des déchets a apporté son témoignage à cette journée en s'appuyant notamment sur différents acteurs (voir descriptif ci-après)

**Avez-vous mis en place des alternatives au brûlage des déchets verts ?**

- Oui sur certains territoires  
 Non

Description de l'action

o Sur le territoire de Marseille Provence (CT1) :

- Participation au projet 2015-2017, soutenu via l'AAP ADEME/Région « Prévention et gestion des déchets verts en région PACA », de promotion du broyage des déchets verts et du paillage en partenariat avec l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, des services espaces verts communaux, la chambre d'agriculture et le GERES. Un dossier est en cours d'analyse par ADEME/Région pour l'édition 2017-2019 afin de poursuivre cette démarche.

Ces actions s'intègrent dans la démarche « territoire zéro déchet zéro gaspillage » formalisée par la signature d'une convention avec l'ADEME (CODEC 2017-2019) qui prévoit notamment le développement des pratiques de broyage des déchets verts sur le territoire via :

- Accompagnement de paysagistes, en lien avec l'Union des Entreprises du Paysage, et services techniques volontaires pour expérimenter le broyage des déchets verts
- Expérimentation de site de compostage chez des agriculteurs.
- Sensibilisation des habitants à ces pratiques.

o Sur le territoire du Pays d'Aix (CT2) :

- modification des conditions d'ouverture en déchetterie pour accueillir les quantités supplémentaires de déchets verts à la suite du renforcement de l'interdiction de brûlage (développement de plateformes de réception des déchets végétaux sur les déchetteries), + 30 % de tonnes de déchets verts accueillis en déchetterie entre 2013 et 2017 sur le Pays d'Aix (22700 Tonnes en 2013, 29.700 T en 2017) :
- soutien à l'association d'insertion AMS pour le développement d'un service de broyage à domicile des déchets verts des particuliers (aide à l'investissement et au fonctionnement).

o Au niveau Métropolitain, le schéma métropolitain de gestion des déchets a été voté 19 octobre 2017 et prévoit 4 axes de travail sur la réduction des déchets dont « favoriser la gestion de proximité des biodéchets ». Sur cet axe plusieurs actions sont envisagées dont la promotion du broyage des déchets verts. Un programme métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés est en cours de construction qui définira plus concrètement les actions à engager par les territoires sur ces sujets. Pour info, ce sont près de 80.000 T déchets verts accueillis en déchetterie en 2016 à l'échelle métropolitaine.

#### THÈME 4 – FINANCEMENT

**Avez-vous mobilisé ou comptez-vous mobiliser les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour mettre en place des actions pour améliorer la qualité de l'air ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

**Avez-vous candidaté à des appels à projets de l'ADEME (autres que l'appel à projets Fonds Air Bois) ?**

- Oui sur certains territoires  
 Non

Description de l'action

Sur le territoire du Pays d'Aix, un projet relatif à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements sensibles a été déposé en 2015 sur l'AMI AACT'AIR. Il visait à sensibiliser les intervenants de ces établissements à la problématique de l'air intérieur et à mettre en place des actions d'amélioration de la situation.

#### THÈME 5 – INFORMATION DU PUBLIC / COMMUNICATION

**Organisez-vous des campagnes de sensibilisation du grand public à la problématique de la qualité de l'air ?**

- Oui  
 Non

Description de l'action

Plusieurs territoires de la Métropole ont engagé depuis de nombreuses années des programmes d'éducation au développement durable, notamment vers le public scolaire. En effet les territoires de Martigues, Istres Ouest Provence et du Pays d'Aix anime des programmes d'éducatons sur la qualité de l'air ou les transports permettant de sensibiliser chaque année plusieurs centaines élèves et de les accompagner dans leur changement de comportement.

**2. Quelle(s) autre(s) action(s), mise(s) en œuvre sur votre territoire ou en cours de réflexion, souhaiteriez vous valoriser ?**

La Métropole Aix Marseille Provence a pris l'initiative de répondre à l'appel à projet européen UIA, sur le volet qualité de l'air.

A travers ce projet ambitieux, il s'agit d'aborder avec des solutions nouvelles, la question de l'air sur ce territoire complexe et à enjeux (population régulièrement soumises au dépassement des valeurs limites d'exposition, acteurs multiples, montée en puissance des préoccupations des associations et des citoyens sur les questions santé-environnement autour de l'industrie et des ports...). Ce projet s'appuiera sur une infrastructure numérique dédiée à la qualité de l'air portée par plusieurs acteurs (AirPACA, Fab Lab In the Air ...), permettant de croiser différentes informations (déplacements, comportement, santé, ...), il s'agit de faire avancer la « conscientisation » des enjeux de qualité de l'air auprès de chaque citoyen à différentes échelles. Plus précisément, il s'agit de :

- S'appuyer sur le développement des flux d'information (développement du numérique et des réseaux sociaux) entre acteurs, en analysant et faisant progresser le moteur de ces échanges, notamment sur le lien air-mobilité, air-santé, ainsi que la place de la donnée « air » sur ces réseaux, dans les réflexes de choix de mode de transport, dans la décision individuelle en matière de comportement mais aussi aussi outil d'aide à la décision dans la conception de la régulation des actions structurelles et ponctuelles.
- Faire progresser le jeu d'acteurs et mobiliser le réseau social des acteurs, autour d'une démarche de médiation positive amenant chacun à comprendre son rôle, le champ de son action, les espaces d'initiatives. Cette question est particulièrement prégnante, car la tentation habituelle de chaque niveau d'acteurs est de renvoyer la responsabilité sur les autres niveaux ou de considérer que la

part de responsabilité est trop limitée pour engager une action structurelle. Sur les questions de la qualité de l'air aujourd'hui chaque niveau doit apporter sa contribution, avec sans doute un accent à mettre sur les démarches ascendantes porteuses de sens, en convergence avec les décisions des pouvoirs publics.

Trois niveaux seront abordés dans le cadre de ce projet :

- L'Ecole (en tant que lieu d'échange) enjeu local, enjeu global – l'objectif est de travailler sur les data et les acteurs, dont les enfants, impliqués dans la question de l'air des écoles. Il s'agit à la fois d'agir pour l'air au sein de l'établissement scolaire (air intérieur, près de 80 % des établissements ne sont pas équipés de ventilation mécanique). Cette démarche s'inscrit pour Marseille dans le cadre de la rénovation des écoles, avec pour enjeu de concilier énergie et qualité de l'air (plan de rénovation des écoles ambitieux fortement soutenu par l'Etat). Les sensibilisations (enfants, intervenants), et bonnes pratiques seront promues dans le cadre de ces actions. L'école est également un point de convergence des déplacements pour aborder la question de la mobilité et de l'aménagement du territoire (les établissements maillent et structurent parfaitement le territoire) Elles sont le point d'arrivée et de départ, des parents d'élève qui déposent leur enfants et partent ensuite vers leurs activités. Ce projet s'appuiera sur le programme pédagogique « l'air et moi » qui sera déployé dans les écoles partenaires : préservation de l'air, prise de conscience, écocitoyenneté...
- Port-Euromed – un quartier laboratoire à enjeu pour l'air – cette action se développera en relation avec l'établissement public (Euroméditerranée) et le Grand Port Maritime de Marseille afin de mieux agir pour l'air à la fois dans la conception et la vie du territoire. Les actions en faveur de l'air sur ce territoire complexe nécessitent une vision collective, partagée du développement de ce quartier (plateforme numérique en complément des approches traditionnelles) et des actions mieux coordonnées entre acteurs portuaires : armateurs, le Grand Port Maritimes, croisiéristes ... et les acteurs de la ville (ville de Marseille, Métropole, Euroméditerranée, riverains, associations, acteurs économiques...).
- des outils en construction de portée métropolitaine : PCAET et PDU, PLH, Schéma de développement économique ... seront mobilisé pour fédérer et agir en faveur de la qualité l'air (cadre de cohérence à définir). Cet axe vise à travailler la relation aux acteurs à la fois internes à la collectivité (communes, services), mais également avec les acteurs du territoire (industriels, agriculteurs, acteurs économiques, entreprises, citoyen...). Parmi les outils innovants en complément des deux autres niveaux, le flux d'information, l'analyse du réseau d'acteurs et les moteurs d'actions seront interrogés Il s'agit surtout de créer les conditions d'un réflexe de prise en compte systématique de la préservation de la qualité de l'air dans les actions, les décisions, les dispositifs de régulation...

Au travers de la réponse à l'appel à projets, la démarche visera également à mettre en avant l'excellence du savoir-faire des entreprises régionales et française de ce secteur et mettre en avant des solutions développées par ces entreprises à l'échelle européenne (microcapteurs, modélisation 3D à haute résolution, analyse en continue d'émission de polluants...).

### **3. Quels sont vos besoins quant à la mise en œuvre d'actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air sur votre territoire ?**

- Organiser un partage d'information et d'expérience (réussites, échecs) entre les différentes métropoles concernées par les dépassements de valeur limite d'exposition à la pollution de l'air
- Utiliser les dispositifs de gouvernance existants en s'astreignant à point d'avancement très régulier de mise en œuvre des actions qui seront décrites dans la feuille de route.
- Organiser des actions de sensibilisation et d'information du public sur les progrès générés par ces initiatives afin d'y engager le plus grand nombre de nos concitoyens.